

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2019

Approbation d'une convention relative au versement par le SDEI à la Commune d'un fonds de concours au titre de l'année 2019

Le conseil municipal émet un avis favorable à la signature d'une convention avec le SEDI pour bénéficier d'un fonds de concours pour l'année 2019 dans le but de financer la réalisation d'un équipement public local en matière de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre .

Travaux éclairage public - Plan de financement et demande subvention CRST

La commune d'Ardentes souhaite engager une démarche volontaire en matière d'économie d'énergie et de développement durable et envisage un programme de rénovation de son éclairage public en remplaçant certaines lanternes par des lanternes équipées LEDS. Une première tranche est prévue en 2019 qui comprend le secteur de Clavières et certaines rues du centre bourg. Une demande de subvention sera sollicitée auprès de la région.

Châteauroux Métropole : Convention d'offre de services

Le conseil municipal a approuvé la convention d'offre de services par Châteauroux Métropole 2019 pour le suivi des installations numériques pédagogiques dans les écoles et leur participation pour le transfert de la mairie (téléphonie et informatique).

Attribution de l'indemnité de conseil au comptable du trésor

Le conseil municipal décide d'attribuer l'indemnité de conseil au comptable du trésor qui a pris son poste au 1^{er} avril 2019.

Travaux Saint-Martin - Non affermissement tranche conditionnelle

Le conseil municipal décide le non affermissement de la tranche conditionnelle pour les travaux de viabilisation à Saint-Martin.

Règlement de fonctionnement du Multi accueil

Le conseil municipal a adopté le règlement de fonctionnement du multi accueil « les Pitchouns ». La modification principale concerne le tableau relatif au taux de participation familiale par heure facturée en accueil collectif.

Le Maire,



Didier BARACHET